



Rapport d'activité 2023

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A L'AUTONOMIE

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation du service	4
1. Statuts.....	4
2. Missions et objectifs	4
3. Type d'hébergement	4
4. Capacité autorisée	4
5. Profil de la population accueillie	4
6. Les supports	5
7. Les instances d'expression.....	5
II. L'activité	7
1. Les admissions.....	7
2. Le taux d'occupation	7
3. La durée moyenne du séjour.....	8
III. Caractéristiques ou profil du jeune.....	9
9. Origine de la demande	9
10. Age et sexe.....	10
11. Origine géographique / nationalité	11
12. Mobilité / scolarité / insertion des jeunes.....	12
13. Vie sociale et familiale	13
IV. Les partenariats	13
V. Les difficultés rencontrées	13
Conclusion.....	14



Introduction

Nos actions s'inscrivent dans une démarche qui participe à la promotion de la jeunesse et qui s'articule autour de l'accompagnement des jeunes majeurs, vers l'autonomie. Une préoccupation majeure des politiques publiques, autant que pour les professionnels de terrain.

Elle vise à prendre en compte leur condition dans sa globalité pour les accompagner vers une autonomie économique, financière, et également leur bien-être physique et affectif. Il s'agit aussi d'aider ces jeunes à faire des choix en toute conscience, sans compromettre leur accès à la vie active. Cela devrait se traduire par la mise en lien de l'ensemble des acteurs qu'ils soient du réseau sociale, administratif ou politique.

L'année 2023, autant que les précédentes a démontré à quel point ces jeunes que nous prenons en charge sont fragiles, d'autant plus avec un parcours de vie aussi hachuré. Ils appréhendent leur majorité et l'impératif de l'autonomie avec une certaine brutalité non maîtrisée, alors même qu'ils n'ont pas réglé les problèmes de leur enfance.

C'est en cela que nous devrions travailler pour leur offrir d'autres options, dans la continuité du lien sociale, à la condition qu'elles tiennent compte de leur être dans sa globalité, et faire de l'aide que nous leur apportons un enjeu majeur qui vise à leur accès aux dispositifs de droit commun. Même si cela nécessiterait des paliers d'accompagnement supplémentaire.

Le seul objectif est de les soutenir et les guider dans leur construction d'hommes et de femmes résilients et insérés dans la société.

« Il n'est pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va ». Sénèque



I. Présentation du service

1. Statuts

Le service d'accompagnement éducatif à l'autonomie (SAEA) est géré par l'association Karukéra Enfance. Il a pour vocation de favoriser l'accès à l'insertion sociale et professionnelle dans un contexte de protection avec visée à l'autonomie. Il s'agit de proposer à des jeunes âgés de 18 à 21 ans (garçons et filles) qui sortent du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sans solution d'hébergement, un accompagnement éducatif sur mesure et un toit à partir d'appartements co-partagés pour leur permettre de faire l'apprentissage de l'autonomie. L'action du SAEA s'inscrit dans une logique de parcours.

2. Missions et objectifs

Les missions du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs protégés, afin qu'ils acquièrent une certaine autonomie. Les réponses utilisées sont d'abord une solution d'hébergement, un accompagnement éducatif adapté à leurs capacités, mais aussi une contribution à leur épanouissement intellectuel et moral.

3. Type d'hébergement

Les résidents sont logés dans des appartements de type F3 ou F4, sous forme de collocation. Ils partagent les espaces tels la cuisine, la salle à manger/salon, les toilettes et salle de bain. Les chambres sont individuelles. Les jeunes hébergés au SAEA sont totalement pris en charge et ne participent pas aux frais de l'appartement.

4. Capacité autorisée

La capacité d'accueil est de 10 jeunes majeurs répartis sur 4 appartements, dont deux mixtes de trois places et deux unisexes de 2 places chacun. En 2023, nous obtenons une autorisation d'accueil pour 4 majeurs. Toutefois, depuis 2019, notre capacité d'accueil a augmenté en passant de trois à 10 places. Ce qui signifie que nous accueillons six bénéficiaires de plus que l'autorisation et espérons que l'autorité de tarification tiendra compte de notre réalité. D'autant plus que la loi du 22 février 2022, dite loi Taquet, vient renforcer la nécessité d'éviter les sorties sèches des dispositifs de l'ASE. D'ailleurs, la demande est tellement importante que nous avons rarement des places libres au sein du service.

5. Profil de la population accueillie

Les majeurs accueillis sont âgés de 18 à 21 ans, et ont tous signé un contrat de protection jeune majeur soit avec l'aide sociale à l'enfance, soit avec la cellule opérationnelle pour jeune majeur, deux services du Conseil Départemental. En générale, les majeurs bénéficiant déjà d'un placement en institution ou en famille d'accueil avant leur majorité, passent par l'ASE. Ceux n'ayant jamais connu de placement antérieur ou qui avait déjà quitté les circuits de protection de l'enfance bien avant la majorité peuvent faire leur demande auprès de la COPJM. Dans tous les cas, la signature d'un contrat de protection jeune majeur conditionne leur accueil au sein du service d'accompagnement éducatif à l'autonomie.



Chacun de ces jeunes adultes doit être inscrit dans un projet d'insertion professionnelle ou scolaire, ou encore s'engager à tout mettre en œuvre pour définir et investir une insertion.

Toutefois, ces dernières années, nous notons un appauvrissement de nos jeunes sur leurs capacités à s'élever en tant que citoyen, et à s'inscrire dans une démarche de socialisation. Très peu d'entre eux saisissent l'urgence de leur condition. La majorité des jeunes que nous avons accueilli en 2023, présente une forme de précarité culturelle et intellectuelle, qui nous amène à questionner en permanence nos interventions, afin de les rendre plus abordables et plus enrichissantes pour favoriser l'éveil intellectuelle de ces jeunes. Le profil de nos jeunes majeurs nous semble de plus en plus inquiétant.

6. Les supports

Pour permettre aux bénéficiaires du service de gagner en autonomie, l'équipe éducative s'appuie sur les compétences repérées de la personne. En ce sens, il s'agit de faire émerger leur potentialité, et leur permettre d'identifier les ressources à leur disposition. En outre, l'équipe s'appuie sur les objectifs du projet de la personne, pour l'étayer dans l'atteinte de ses objectifs. En dernier lieu, chaque acte du quotidien sera pris en compte afin d'en mesurer les capacités et les progrès des jeunes, mais aussi d'en corriger les écarts. Dans tous les cas, nous nous appuyons sur les actes du quotidien, mais aussi de toutes les actions en lien avec leur socialisation (entretien du logement, réalisation des courses, gestion du budget, réalisation des démarches administratives...)

7. Les instances d'expression

Les instances d'expression sont des temps partagés avec les bénéficiaires et durant lesquels nous nous appliquons à observer et évaluer leur évolution, par la mise en place de ces outils spécifiques. Ceux-ci permettent de leur apporter des connaissances et des compétences complémentaires, dans le but d'optimiser leur autonomie, et leur socialisation. Ces temps de communication prennent des formats différents, en groupe et en individuel. On y trouve des ateliers pérennes, ainsi que des ateliers ponctuels pour répondre à la demande des jeunes eux-mêmes.

- ❖ Les temps de régulation : Au moins une fois par semaine, chaque référent s'entretient avec les majeurs dont il est le référent pour faire le point sur les événements de la semaine. Ce temps peut servir à remobiliser le jeune autour de son projet en cas de démobilitation. C'est aussi l'occasion d'amener le majeur à faire son autoévaluation, et à rajuster son projet ou son comportement. C'est aussi l'occasion pour le résident d'évoquer ses états d'âme, ses relations sociales, si cela est nécessaire
- ❖ Les réunions mensuelles : elles ont lieu une fois par mois, tous les deuxièmes mardis du mois, ce qui permet de donner des repères aux jeunes adultes. Elles ont un caractère obligatoire. C'est l'occasion de donner la parole aux résidents et entendre leurs remarques sur la vie institutionnelle. A travers ces temps d'échanges, nous avons l'occasion de travailler la prise de parole, ce qui permet à chacun de s'exprimer face au groupe sur des sujets dont ils n'ont pas forcément la maîtrise. La notion de respect de l'autre est aussi mise en avant tant bien même que les avis ne sont pas partagés.



- ❖ Lors de ces réunions, nous abordons les problématiques sociétales, celles observées sur le groupe et encourageons les jeunes à éveiller leur curiosité sur divers sujets.
- ❖ Les ateliers citoyens : les ateliers sont mis en place en deuxième partie du temps de réunion et consistent à fournir aux jeunes des connaissances sur le fonctionnement des grandes institutions administratives de droit commun et leurs rôles telles que la sécurité sociale, les impôts, la caisse d'allocation familiale, le pôle emploi, les différents types de logements, etc. Ce sont là autant d'outils incontournables dont ils auront besoin. Ces ateliers ont pour but d'enrichir leurs connaissances sur les différentes institutions qui régissent la société, mais aussi sur les normes et valeurs qui supportent la vie en société.
 - Sexualité : sujet parfois tabou pour certaines familles, il s'agit de sensibiliser les jeunes autour des risques liés à une sexualité inconsciente. Compte tenu de la disparité des profils et le refus de certains d'aborder le sujet en grand groupe, nous avons tout de même maintenu la transmission des informations en individuel. Les jeunes femmes sont systématiquement orientées vers un cabinet gynécologique pour y faire un bilan et avoir l'avis d'un professionnel sur les questions intimes. Avec l'équipe éducative, il a été abordée le sujet de l'estime de soi dans la relation de couple, la tenue vestimentaire etc.
 - Nutrition : Compte tenu du goût des jeunes pour la « junkfood », et tous les problèmes de santé qu'y sont liés sur notre territoire, cet atelier a deux objectifs majeurs. Le premier étant d'apprendre à mieux s'alimenter en ayant une meilleure connaissance des qualités nutritionnelles des aliments, pour aller vers une alimentation équilibrée et bonne pour la santé. Le deuxième objectif est d'apprendre à ce public à se tourner vers des denrées du locales, saines et moins coûteuses. L'idée générale est de se nourrir sainement, tout en tenant compte d'un budget parfois restreint. Cette action éducative est réalisée en partenariat avec un organisme en conseil et nutrition, qui les accompagne dans la réalisation de courses sur la base de l'utilisation des produits du territoire, et de la réalisation de mets simples et gouteux.
 - Culinaire : les jeunes savent rarement se préparer des mets simples, pas cher et équilibrés. C'est un temps où nous travaillons l'éducation au goût et à la découverte d'autres saveurs. Lors de ces ateliers, nous poursuivons les apports de l'atelier nutrition, à travers lesquels ils apprennent également à cuisiner des plats régionaux, des pâtisseries, du pain, etc.
 - Jardin créole : dans la continuité des ateliers nutrition et culinaire, nous avons mis en place un jardin créole, qui permet aux résidents d'avoir à disposition des herbes aromatiques, des légumes (tomate, aubergines, poivrons, piments doux, salade etc). C'est bien entendu un moyen de faire des économies également.



II. L'activité

1. Les admissions

La procédure d'admission reste inchangée. Il faut avant tout que le majeur ait signé un contrat de protection jeune majeur avec l'ASE ou la cellule opérationnelle jeune majeur du Conseil Départemental. Ces jeunes adultes sont respectivement issus de placement antérieur avec l'ASE ou quand ce n'est pas le cas, le contrat est signé avec la COPJM. Lorsque la demande parvient au Directeur, elle est accompagnée d'une note de situation avec des éléments de compréhension du parcours du jeune. Le service convoque le candidat pour un entretien d'admissibilité en présence de son référent ou d'un représentant, après quoi les avis sont discutés de manière collégiale. La décision finale sera notifiée par le Directeur, en fonction du projet du candidat, de son adhésion au règlement de fonctionnement, et de la compatibilité avec la mission du service.

2. Le taux d'occupation

Nombre de journées à taux plein : **3650 jours**

Nombre de journées réalisées : 3434 jours, soit un taux de remplissage de 94.08%

Nous avons donc une augmentation de 3.86% en 2023

2021 : 91.45% ; 2022 : 90.22% ; 2023 : 94.08%

En 2023, nous connaissons une légère augmentation de l'occupation, passant de 90.22% en 2022 à 94.08% en 2023. Cette augmentation est due au fait que nous avons volontairement freiné l'accès à l'hébergement en 2022, afin de maintenir un certain équilibre parmi les profils du groupe et ainsi éviter une bascule dans la dynamique du groupe. La capacité d'accueil est de 10 résidents répartis sur 4 appartements, dont deux mixtes. Nous avons une rotation relativement stable, car l'accès au service est très demandé.

Année	Nombre	Entrées	Sorties	Remarques
2021		4	4	
2022		2	5	
2023		9	7	

Concernant les sept jeunes qui ont quitté l'établissement :

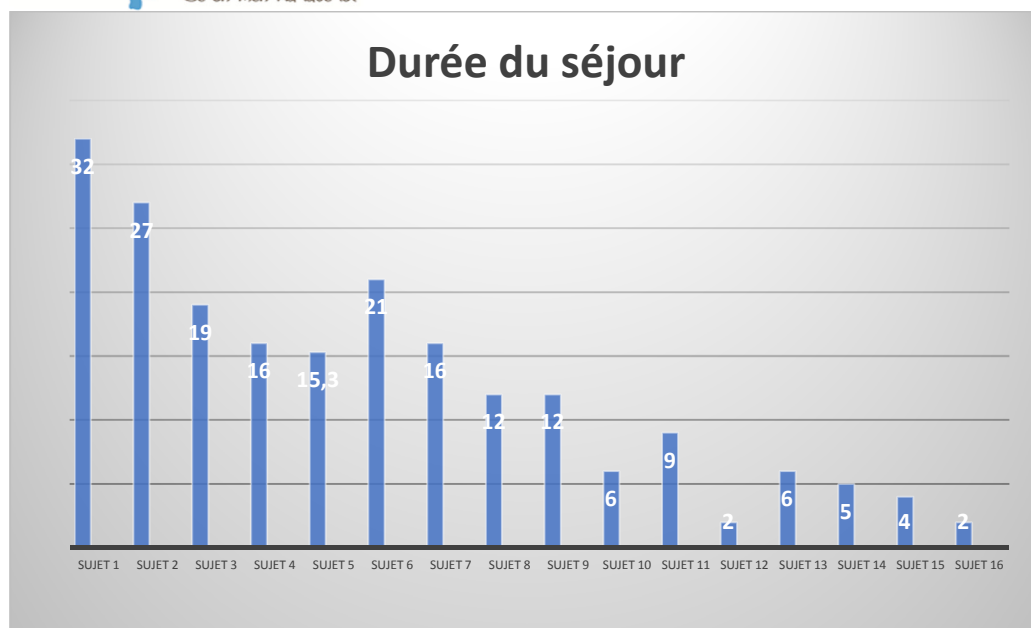
- Trois ont poursuivi leurs études supérieures, dont deux logés en résidence universitaire et le troisième chez un membre de sa famille.
- Un jeune homme a accédé à un logement chez un particulier.



- Une jeune femme a eu accès à son logement chez un particulier avec le soutien de sa tutelle
- Un jeune homme est reparti par dépit chez sa mère
- Une jeune femme a été hébergée dans un hôtel sociale, grâce à l'intervention de Karukéra enfance, de l'aide sociale à l'enfance et de la mission jeunesse.

3. La durée moyenne du séjour

Bénéficiaires	Séjour en 2020	Séjour en 2021	Séjour en 2022	Séjour en 2023	Durée totale au 31/12/23	Sortie en 2023
Sujet 1	1 mois	12 mois	12 mois	7 mois	32 mois	✓
Sujet 2		8 mois	12 mois	7 mois	27 mois	✓
Sujet 3		5 mois	12 mois	2 mois	19 mois	✓
Sujet 4		2 mois	12 mois	2 mois	16 mois	✓
Sujet 5		3 jours	12 mois	3 mois	15 mois et 3jrs	✓
Sujet 6			9 mois	12 mois	21 mois	✓
Sujet 7			4 mois	12 mois	16 mois	
Sujet 8				12 mois	12 mois	
Sujet 9				12 mois	12 mois	✓
Sujet 10				6 mois	6 mois	✓
Sujet 11				9 mois	9 mois	
Sujet 12				2 mois	2 mois	✓
Sujet 13				6 mois	6 mois	
Sujet 14				5 mois	5 mois	
Sujet 15				4 mois	4 mois	
Sujet 16				2 mois	2 mois	



La durée du séjour est fonction de plusieurs variables. Elle est liée au projet d'insertion professionnelle du jeune majeur, à son âge, à sa situation familiale et/ou administrative si celui-ci est un ancien mineur non-accompagné et sans titre de séjour à sa majorité. En 2023, la durée moyenne pour les sortants est 16,6 mois. La maximale étant de 32 mois, et la minimal 2 mois. En 2023, la quasi-totalité de l'effectif est renouvelée. La durée de séjour des derniers sortants s'est avérée plus longue, car ils ont aussi connu la situation post-covid qui a retardé l'avancé des projets de chacun. Certains séjours se sont avérés plus court à cause de problèmes de comportements.

III. Caractéristiques ou profil du jeune

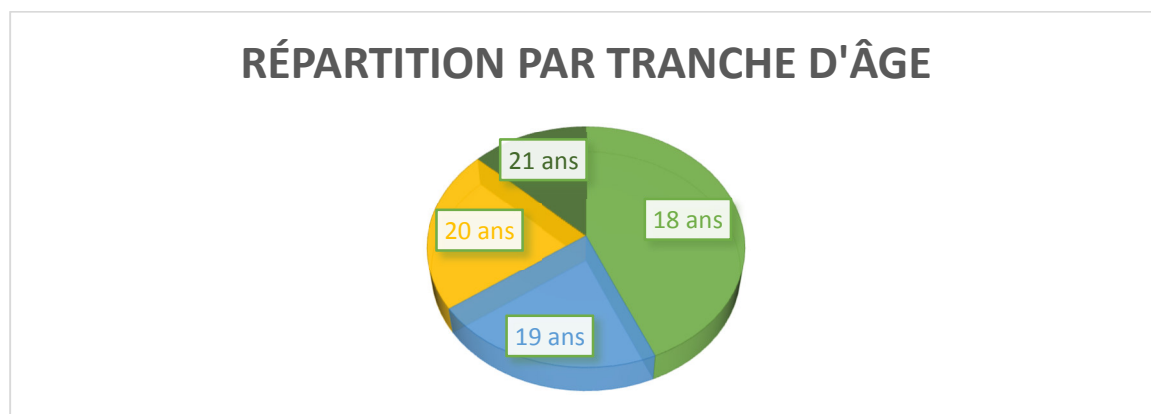
8. Origine de la demande

Groupement 1 ASE	3
Groupement 2 ASE	11
Cellule opérationnelle jeune majeur	2

Des seize majeurs accueillis, 14 d'entre eux sont issus des groupements ASE 1 et 2 et 2 de la cellule opérationnelle. Les 14 issus de l'ASE, 13 ont été des mineurs placés avant leur majorité. Une seule d'entre eux a demandé son placement juste avant sa majorité. Des deux jeunes de la COPJM, aucune n'avait déjà eu un parcours institutionnel. Ces chiffres viennent confirmer cette année encore le besoin d'un dispositif tel que le SAEA, pour répondre à la nécessité d'offrir une continuité d'une prise en charge pour les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance. En outre, en se référant à nos effectifs, on peut dire que l'ASE de Guadeloupe met en œuvre la

loi du 22 février 2022 qui vise entre autre à éviter les sorties sèches. Pour autant, beaucoup de ces jeunes majeurs restent sans solution d'hébergement après les 21 ans, alors qu'ils ne sont pas encore suffisamment stabilisés pour accéder à un logement autonome.

9. Age et sexe



Tranche d'âge sexe	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans
Filles	1	2	1	6
Garçons	3	0	1	2

Au cours de cet exercice, nous avons accueilli 10 filles et 6 garçons. Cette répartition de genre est totalement aléatoire. 6 majeurs ont été jusqu'à leur 21 ans, car la période covid a freiné leur projet. Quatre d'entre eux, sans titre de séjour ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de leurs démarches administratives et d'insertion. Cette année encore, le relogement des jeunes majeur demeure problématique à l'issue du SAEA, car la question du revenu suffisant pour prendre en charge un loyer reste de mise. Les autres dispositifs du territoire qui pourraient représenter une suite au SAEA ont des conditions d'accueil dont nos résidents ne peuvent bénéficier. 2 de nos jeunes ont dû retourner dans le milieu familial qui à l'origine est problématique. L'idée du foyer pour jeune travailleur pourrait être un tremplin supplémentaire vers une situation plus stable.

10. Origine géographique / nationalité

Nationalité	Française	Dominiquaise	Haïtienne	Autre
Nombre	12		4	
Dont au moins un parent d'origine dominiquaise	2			
Dont au moins un parent d'origine Haïtienne	3			
Dont au moins un parent d'origine Française	3			
Dont au moins un parent d'une autre nationalité				

En 2023, nous accueillons des jeunes de nationalité française, mais également des anciens mineurs originaires d'Haïti. Il y a une moyenne importante de jeunes issus de la communauté haïtienne. Deux d'entre eux sont d'anciens mineurs isolés, les deux autres sont en rupture familiale sur le territoire. Parmi les 12 majeurs de nationalité française, trois d'entre eux ont un des parents d'origine haïtienne, et 2 avec un parent d'origine dominiquaise. L'un d'eux a été naturalisé français.

Parmi ces majeurs, les 4 d'origine haïtienne ne possédaient pas de titre de séjour, ou autre document valide, tant bien même qu'ils aient tous été scolarisé en Guadeloupe. Cette situation représente un véritable frein à leur insertion et leur prise d'autonomie en toute sérénité, puisqu'en dehors d'un parcours scolaire sans interruption, ils ne sont éligibles à presque aucun dispositif de droit commun.

	Dispositif d'insertion au premier semestre	Dispositif d'insertion au second semestre
Sujet 1	1 ^{ère} année de BTS SP3S	BTS SP3S à Lille
Sujet 2	Sans insertion/recherche d'emploi/titre de séjour obtenu	sortie
Sujet 3	Ecole régionale de la deuxième chance (ER2C) situation de handicap	sortie
Sujet 4	BP esthétique la FAEEC	BP esthétique la FAEEC
Sujet 5	CAP esthétique à la FAEEC (décrochage) Recherche d'emploi (sans titre de séjour)	sortie
Sujet 6	Sans insertion, sans titre de séjour	Sans insertion, sans titre de séjour
Sujet 7	2 ^{ème} année Bac pro hygiène propreté et stérilisation	Tle Bac pro hygiène propreté et stérilisation
Sujet 8	1 ^{ère} bac pro menuiserie	Terminale bac pro menuiserie
Sujet 9	1 ^{ère} année Bts numérique Formation à distance	1 ^{ère} année Formation à distance/ mission locale
Sujet 10 S	Sans insertion	sortie
Sujet 11	2 ^{ème} année Bac pro hygiène propreté et stérilisation	Tle Bac pro hygiène propreté et stérilisation
Sujet 12	BP cuisine restauration	sortie
Sujet 13	1 ^{ère} année CAP cuisine	2e année CAP cuisine
Sujet 14		2 ^{ème} année BTS immobilier
Sujet 15		1 ^{ère} bas pro mécanique bateau
Sujet 16		Tle bac pro maintenance machine industrielle

Mobilité / scolarité / insertion des jeunes

En 2023, la quasi-totalité des résidents étaient inscrit dans un projet d'insertion, qu'il soit scolaire ou préprofessionnel. Seuls trois résidents sont restés sans aucune insertion dans l'année, du fait de leur situation administrative pour deux d'entre eux, la troisième a connu des difficultés sociales et d'addiction qui n'ont pas été favorables à son insertion. Plusieurs tentatives d'insertion dans des dispositifs d'accompagnement à l'emploi sont restées vaines. Quoique la majorité des jeunes aient été inscrit dans une insertion, pour certain leur insertion demeurait fragile, avec de fortes possibilité de rupture.

Parmi les jeunes scolarisés, il y a eu 2 lauréats de diplômes, un CAP vente et un BP en cuisine et restauration. Les autres poursuivaient leurs cursus antérieurs.



11. Vie sociale et familiale

En 2023, 5 majeurs sur 16 étaient sans relais familial. Les autres, même avec des contacts réguliers n'avaient pas la possibilité de retourner au domicile des parents du fait de la fragilité des liens et de leurs histoires de vie chaotiques (maltraitance, déficit affectif, précarité socio-économique). Même si certains majeurs entretiennent de bonnes relations avec leur fratrie, ces derniers n'ont pas été en mesure de les recueillir du fait de leurs situations familiales.

IV. Les partenariats

Dans le cadre de nos interventions, nos partenaires sont tout d'abord les groupements de l'ASE ainsi que la cellule opérationnelle de jeunes majeurs. De plus, afin de proposer une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes majeurs, il est essentiel de s'appuyer sur les institutions et entreprises présentes sur notre territoire. On y retrouve les institutions de droit commun, les établissements de santé, les établissements scolaires et les centres de formation, et bien d'autres encore. Les partenariats sont parfois ponctuels pour répondre à des besoins individuels.

Etablissements scolaires	Lycée louis Delgrès, lycée polyvalent nord Grande Terre, la FAEEC, Fouillole, ER2C, CFTS, CNAM, MFR,
Dispositif d'insertion	Mission locale, CIBC, pôle emploi, CAVA, ...
Intervenants indépendants et autres	Psychologue indépendant, association ASAHÉL, sage-femme, planning familial, CMP, structure de cours de soutien

V. Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont repérées et semblent se représenter d'année en année. La première est celle de l'obtention des titres de séjours pour les majeurs d'origine étrangère, et dans la continuité, l'accès à l'insertion. La seconde difficulté est celle du relogement des jeunes à l'approche des 21 ans, l'âge limite du contrat jeune majeur, puisque ces jeunes adultes ne sont pas en mesure de présenter un revenu ou une situation stable qui leur permettrait d'accéder à leur autonomie. En dernier lieu, nous notons des profils de jeunes fragilisés psychologiquement par leur parcours de vie, et qui crée une certaine instabilité dans leurs relations aux autres, et un risque de rupture dans leur vie sociale. Toutefois, leur passage par le SAEA leur apporte pendant un temps de la stabilité, et de la sécurité, mais ils auraient encore besoin d'un relais d'accompagnement sociale pour poursuivre leurs efforts d'insertion et d'autonomisation après les 21 ans. Nous notons également l'arrivée de jeunes femmes avec des problématiques en lien avec leur sexualité, un fonctionnement qu'elles considèrent légitime et normal ?



Conclusion

La prestation qu'offre le SAEA semble représenter un besoin incontournable pour de nombreux jeunes provenant de placement en protection de l'enfance, et de la cellule opérationnelle pour jeunes majeurs. Et ce, quelque soient l'origine de leur problématique. Quoique les efforts venant des différents services sociaux pour leur apporter une certaine sécurité soient indéniables, leur insertion et leur autonomie n'en reste pas moins fragile. Les difficultés que nous notons chez ces jeunes sont certes en lien avec leur parcours de vie, toutefois nous pointons une nouvelle problématique sociétale chez ses jeunes, qui réside dans leur incapacité parfois à faire résilience. En effet, au détour des actions éducatives que nous avons mené tout au long de l'année, nous remarquons des aptitudes intellectuelles tournées vers les réseaux sociaux, ce qui d'après nous entraîne chez eux une perception modifiée des réalités. Ils pointent leurs désirs de gagner de l'argent, par une projection dans la vie d'influenceur sur le net. Nos jeunes souffrent de plus en plus d'un déficit de compétences intellectuelles qui interpelle. Ce dernier constat devrait initier dès à présent un début de réflexion sur cette nouvelle problématique chez nos jeunes adultes. En outre, la question de leur hébergement post SAEA demeure une préoccupation permanente, car à 21 ans, ils n'ont pas atteint l'autonomie escomptée pour leur permettre de voler de leurs propres ailes.

Baie-Mahault, le 29 Avril 2024

Le Directeur

Christian CURIER

Validé à l'AGO DU 26 Avril 2024



ANNEXES

KARUKERA ENFANCE
SAEA de Morne-A-L'eau (jeunes majeurs)
12 rue Gambetta
BP173
97122 Baie-Mahault



ACTIVITE CUISINE



ACTIVITE EQUITATION

KARUKERA ENFANCE
SAEA de Morne-A-L'eau (jeunes majeurs)
12 rue Gambetta
BP173
97122 Baie-Mahault



REMISE DE CADEAUX

DE NOEL



ACTIVITE AUTOUR DE LA SEXUALITE



JOURNÉE DU
LIEN SOCIAL



ACTIVITÉ FABRICATION DE CHOCOLAT

KARUKERA ENFANCE
SAEA de Morne-A-L'eau (jeunes majeurs)
12 rue Gambetta
BP173
97122 Baie-Mahault